

## REUNION APESP 15/11/2022 18:00-19:30

Présents : D. Adamowicz, D. Biczuk, M. Dubarry-Ćmiel, P. Effantin, R. Guerder, I. Wróbel, A. Zybersztejn

### Commentaires concernant l'AG

- Présentation compréhensible du bilan de l'association par M. Margirier du Cabinet Baizet.
- Discours intéressant de Mme Matczak expliquant le fonctionnement de l'école et de la section ; suggestion qu'une telle présentation pourrait avoir lieu lors d'une réunion séparée. Commentaire : E. Matczak présente la section lors de la réunion qui se tient le jour de la rentrée. Le discours de Mme Matczak avec l'historique de la section sera publié sur le site Internet de l'association.
- Beaucoup de gens étaient en retard, donc la réunion a commencé tard, tout le monde n'a pas entendu l'introduction, d'où les questions.
- Faute de temps, les élections pour le nouveau conseil n'ont pas eu lieu. Commentaires de la salle selon lesquels la manière actuelle de voter est injuste ("premier arrivé, premier servi").
- Avis unanime des membres du Conseil d'administration que le comportement de certains participants à l'Assemblée Générale était déplacé.

### La procédure de dépôt des candidatures et des élections au conseil d'administration

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 décembre 2022, nous proposerons un vote sur les modifications des statuts concernant la procédure d'élection.

Cette Assemblée Générale Extraordinaire comprendra 2 parties :

- le choix de procédure d'élection des candidats au Conseil d'administration par vote,
- les élections au nouveau Conseil d'administration selon la procédure préalablement approuvée.

Avant l'Assemblée générale, nous devons envoyer un e-mail à tous les parents présentant les procédures proposées pour la nomination des candidats.

1. Listes séparées - chaque groupe de personnes qui souhaitent coopérer et former le Conseil d'administration de l'association soumet sa liste de candidats (6 à 12 personnes sur chaque liste obligatoirement). Chaque candidat ne peut figurer que sur une seule liste. Lors de l'Assemblée générale, les participants votent pour une liste préférée - dépôt des listes avant le 30 novembre 12h00 ;
2. Une liste commune avec tous les candidats souhaitant siéger au Conseil d'administration, qu'ils aient été candidats auparavant ou non. Chaque participant à la réunion entoure les noms de 6 à 12 candidats sur la liste de son choix - en soumettant les candidatures avant le 30 novembre 12h00 ;
3. La procédure actuelle d'élection des candidats (l'ordre des candidatures est déterminant, conformément aux statuts et règlements en vigueur) - la liste des candidats soumise à la dernière Assemblée Générale (12 candidats). En cas de doute, nous disposons des preuves d'ordre des soumissions des candidats à consulter.

Chaque procédure de vote est secrète.

Les scrutateurs choisis parmi les personnes présentes qui ne candidatent pas, comptent le nombre de votes exprimés pour chaque liste ou chaque candidat.

Le gagnant est déterminé par le plus grand nombre de votes exprimés pour une liste ou un candidat.

Proposition *tabula rasa* - tous les membres du conseil d'administration actuel démissionnent de leurs fonctions.

Pour des raisons d'organisation, nous devons être préparés à toutes les éventualités, nous demandons donc aux parents qui souhaitent postuler de se préparer, de préparer les listes et les candidatures.

Commentaire : d'autres écoles votent également pour une liste ou des listes.

Vote unanime en faveur de cette proposition.

### La Saint-Nicolas

Nous suggérons de commander en Pologne des bonbons pour tous les enfants. Après réception du colis, nous organiserons une équipe pour préparer les paquets. Nous avons déjà des parents volontaires qui joueront le rôle de St Nicolas et de l'Ange. Dans un premier temps, Patrycja Effantin, Roma Guerder et Adam Zylbersztejn se chargeront de l'organisation.

### Abonnement de Świerszczyk - Proposition de Mme Clavier

Dans son e-mail du 15 novembre 2022, Mme Agnieszka Clavier proposait le transport gratuit de "Świerszczyk" en échange de la publicité de la société de transport. Nous pouvons remercier cette société pour la livraison, mais nous ne pouvons pas faire de publicité à aucune entreprise pour des raisons éthiques. Pour les mêmes raisons, nous ne pouvons pas non plus affecter l'argent économisé au projet de classe indiqué. L'Association ne peut accepter de telles conditions. Proposition de rencontrer et d'échanger avec M. Clavier.

### Besoins en matériel des enseignants

Demande de M. Borghese d'achat d'un microphone pour la somme de 130 € - vote unanime pour.

Demande de Mme Vallet de remboursement de 17,69 PLN pour l'achat du cahier d'exercices. - vote unanime pour.

### Concours de lecture

Le conseil d'administration n'a pas reçu d'information officielle de la part de Mme Kawarska concernant l'organisation de la deuxième édition du concours de lecture. Il s'avère cependant qu'un dossier a été déposé au consulat au nom de l'association APESP pour le financement de ce concours. Une question à clarifier.